

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 23 mars à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de Le Burgaud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Le Burgaud, sous la présidence de Laurent ZANETTI, Maire.

**Date de convocation :** Jeudi 17 mars 2022

**Présents :** Laurent ZANETTI, BEAUD Edvina, MORU Roland, BUZZINO Nathalie, CUQ Christian, FRADET Olivier, MONCOSI BUSQUE Anaïs, OULET CORBERA Emmanuelle, VISSIE Maryse

**Absents excusés :** FOUCART Gauthier, FRANCOIS MILHORAT Valérie

**Procuration :** ARRUFAT Denise à ZANETTI Laurent, TORTEL Thierry à MORU Roland, ZANETTI Julien à OULET CORBERA Emmanuelle

**Secrétaire de séance :** FRADET Olivier

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 23 février 2022

Ce point n'était pas à l'ordre du jour. Après sollicitation du Conseil, et accord de celui-ci, il a été ajouté à l'ordre du jour.

Après lecture du compte-rendu, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### Compte administratif et compte de gestion du budget communal de l'année 2021

**Dépenses cumulées de l'exercice :** 699 439,07€

**Recettes cumulées de l'exercice :** 1 016 161,62€

Il est expliqué au Conseil municipal que ce résultat est dû à la réalisation de l'exercice et au report de 2020 sur 2021. La réalisation de l'exercice en lui-même est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	597 319,27€	626 650,69€
<b>Section d'investissement</b>	102 119,80€	40 905,93€

Ont été reportés en 2021 :

- 212 818€ en fonctionnement
- 135 787€ en investissement

Il est donc constaté :

- **Un excédent en section de fonctionnement sur l'exercice 2021 de 29 331,42€.**
- **Un déficit en section d'investissement sur l'exercice 2021 de 61 213,87€.**

Le Compte de gestion est présenté au Conseil municipal. Il est constaté que les deux documents sont strictement identiques.

Il est ainsi proposé de reporter :

- **74 573,13€ en section d'investissement à l'article R001 ;**
- **242 149,42€ en section de fonctionnement à l'article R002.**

Ce point a été adopté à la majorité absolue.

### **Compte administratif et compte de gestion du budget photovoltaïque de l'année 2021**

Ce point n'était pas à l'ordre du jour. Après sollicitation du Conseil, et accord de celui-ci, il a été ajouté à l'ordre du jour.

**Dépenses cumulées de l'exercice : 16 515,86€**

**Recettes cumulées de l'exercice : 23 303,88€**

Il est expliqué au Conseil municipal que ce résultat est dû à la réalisation de l'exercice et au report de 2020 sur 2021. La réalisation de l'exercice en lui-même est la suivante

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'exploitation</b>	12 464,77€	11 639,94€
<b>Section d'investissement</b>	1 144€	9 858,28€

Ont été reportés en 2021 :

- Un excédent d'exploitation de 1 805,66€
- Un déficit d'investissement de 2 907,09€

Si le solde d'exécution est positif, à hauteur de 6 788,02€, il est constaté :

- Un déficit d'exploitation sur l'exercice 2021 de 824,83€.
- Un excédent d'investissement sur l'exercice 2021 de 8714,28€.

Le Compte de gestion est présenté au Conseil municipal. Il est constaté que les deux documents sont strictement identiques.

Il est ainsi proposé de reporter :

- **5 807,19€ en section d'investissement à l'article R001 ;**
- **980,83€ en section d'exploitation à l'article R002.**

Ce point est adopté à la majorité absolue.

### **Adoption de l'organigramme des services de la Commune**

Monsieur le Maire présente l'organigramme au Conseil municipal. Sa création est la conséquence logique de deux évènements au sein de la Collectivité :

- La prise de poste de Cyril SCOTTON comme Secrétaire Général de la Commune ;
- La nomination d'Olivier SANTALUCIA comme Responsable du Service Technique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération relative au prix des concessions funéraires, au prix du columbarium et au prix du dépositoire du cimetière communal**

Monsieur le Maire présente les prix actuellement en vigueur au sein du cimetière de Le Burgaud :

- Concession pour tombe simple jusqu'à 2x1m = 100€
- Concession pour tombe avec ou sans fosse, et pierre tombale jusqu'à 3x1,33m = 150€ ;
- Concession pour caveau ou pierre tombale jusqu'à 3x2m = 200€ ;
- Concession au columbarium = 650€.

Concernant la durée de location du dépositoire et du columbarium, elle est d'un an.

Le prix de la location du dépositoire est la suivante :

- 18€ par mois pour les six premiers mois ;
- 23€ par mois pour tout mois supplémentaire.

Monsieur le Maire propose les prix suivants :

- Concession pour tombe simple jusqu'à 2x1m = 150€ ;
- Concession pour tombe avec ou sans fosse, et pierre tombale jusqu'à 3x1,33M = 200€ ;
- Concession pour caveau ou pierre tombale jusqu'à 3x2m = 250€ ;
- Concession au columbarium = 650€.

Ce point est adopté à l'unanimité.

### **Délibération relative à l'autorisation donnée à l'ordonnateur de dépenser vingt cinq pourcent des investissements avant le vote du budget principal**

Ce point n'était pas à l'ordre du jour. Après sollicitation du Conseil, et accord de celui-ci, il a été ajouté à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire annonce que l'ancienne délibération de 2021 a été votée avant les différentes décisions modificatives. Les résultats ne convenant pas, il convient de voter l'autorisation comme suit :

Articles	Budget 2021	Proposé
D 010 - Stocks	0€	0€

<b>D 20 - Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>3 422,84€</b>	<b>855,71€</b>
D 201 - Frais de réalisation des documents d'urbanisme	3 422,84€	855,71€
<b>D 204 Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>4 000€</b>	<b>1 000€</b>
D 2041512 - Pool routier	4 000€	1 000€
<b>D 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>111 099,50€</b>	<b>27 774,875€</b>
D 2112 - Terrains de voirie	20 000€	5 000€
D 2128 - Autres agencements et aménagements	6 866,50€	1 716,625€
D 21311 - Hôtel de ville	18 733€	4 683,25€
D 21312 - Bâtiments scolaires	0€	0€
D 2152 - Installations de voirie	0€	
D 2158 - Autres installations, matériel et outillages	25 000€	6 250€
D 2183 - Matériel de bureau et bureautique	20 500€	5 125€
D 2188 - Autres immobilisations corporelles	20 000€	5 000€
<b>D 22 - Immobilisations reçues en affectations (hors opérations)</b>	<b>0€</b>	
<b>D 23 - Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>46 240€</b>	<b>11 560€</b>
D 2312 - Agencements et aménagements de terrains	46 240€	11 560€
D 2313 - Constructions	0€	
<b>Total des dépenses d'équipements</b>		

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### Points et questions divers

- **La Mairie a-t-elle prévu un aménagement pour permettre aux administrés de garer leurs vélos dans le village ?**

Cette possibilité est à l'étude et s'inscrit dans le projet d'aménagement du centre-bourg.

- **Une plateforme de co-voiturage est-elle prévue afin de permettre aux administrés de s'organiser ?**

Cette plateforme est à l'étude.

- **Quelles sont les évolutions et avancées du Commerce multi-services avec 1000 Cafés ?**

Idéalement, la Commune aurait souhaité que 1000 Cafés puisse investir dès la retraite de Christine Lalanne, l'épicière du village. Néanmoins, parce qu'elle prend sa retraite en début d'année prochaine, il ne leur est pas possible d'investir aussi rapidement ni d'aider pour toute reprise.

Dès la reprise du commerce par un autre gérant l'an prochain, la Commune se mettra en relation avec lui afin que ce projet de commerce multi-services puisse continuer.

- **Une inauguration est-elle prévue pour le pumptrack ?**

Une inauguration est en effet prévue. La Mairie attend que la météo soit plus clémente et que les chiffres du COVID diminuent afin de la programmer.

- **Fermeture d'une classe au Burgaud : où en est-on ?**

La Mairie va entrer en contact avec l'Inspecteur de l'Education Nationale afin d'éviter la fermeture de cette classe. La Commune ne souhaite pas cette fermeture, d'autant qu'elle ne s'inscrit pas dans la dynamique d'évolution du village.

Une communication ultérieure de la Mairie sera faite afin de mobiliser burgaudaines et burgaudains.

Fait à Le Burgaud, le 23



